

---

## THEMATIQUE 5 : MOYENS DES SERVICES ET SÉCURITÉ

### POLITIQUE 51 - FINANCES, MOYENS DES SERVICES

#### 51-1 CREATION D'UN GENTILE POUR LES HABITANTS D'ILLE-ET-VILAINE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le nombre des habitants d'Ille-et-Vilaine a probablement franchi le cap du million d'habitants. Dans un contexte économique et social difficile, y compris en Ille-et-Vilaine, c'est l'occasion de mettre aussi l'accent sur ce qui va bien sur le territoire départemental, sur son dynamisme au plan national et donner des signes de fierté et d'espoir. Il nous a semblé que c'était aussi le bon moment pour reparler de l'identité des habitants et aboutir sur la question du gentilé.

#### LA PROCEDURE

A la différence de la procédure de changement de nom d'un département, qui est encadrée, il n'existe pas de réglementation spécifique en matière d'adoption d'un gentilé.

Pour la démarche Ille et Vilaine, il vous est proposé qu'elle se fasse en 5 étapes :

##### ◆ **Choix d'une personnalité extérieure, pilote et garante de la démarche**

Il est proposé de confier la mise en œuvre de la démarche et la présidence du comité d'experts à une personnalité extérieure reconnue pour sa capacité à fédérer les énergies plutôt que pour son expertise linguistique. La personne retenue aurait pour première mission de proposer la composition du groupe d'experts et de le faire travailler pour obtenir une liste de noms. Cette personnalité pourrait également aider à médiatiser le nom une fois celui-ci adopté. Ce pourrait être Jacques Delanoë qui dispose de l'aura et du savoir-faire en matière de création de nom (les Côtes d'Armor, c'est lui) et de communication.

##### ◆ **Constitution d'un groupe d'experts**

Ce sera un groupe assez restreint composé de personnes issues d'horizons différents. Ce groupe aura plusieurs rôles :

- Réflexion et créativité
- Première sélection de noms
- Porte-parole de la démarche, par la voix de son président

##### ◆ **Avis de la commission 5**

Une première liste de noms sera présentée à la commission 5 pour avis. Parmi cette liste, la commission sélectionnera 2 ou 3 noms qui seront soumis à la validation du Président.

##### ◆ **Propositions de deux noms à la population**

Les deux derniers noms retenus seront proposés aux habitants via divers supports : un coupon dans le NVI de juillet ou d'octobre (selon l'avancée des travaux), le site Internet du Conseil général via une plate-forme numérique de participation et les sites internet de Ouest-France et de quelques autres médias qui souhaiteraient s'associer à la consultation.

---

♦ **Passage en Assemblée**

Le choix final reviendra à l'Assemblée départementale à l'automne.

Le budget estimé pour l'ensemble de l'opération est de 30 000 euros. Il inclut une plateforme numérique de participation pour le vote citoyen, l'accompagnement du comité d'experts et les partenariats médias.

**Synthèse :**

*Le Département veut se doter d'un nom pour les habitants d'Ille-et-Vilaine. Afin de mener cette démarche dans les meilleures conditions, il souhaite s'associer les services d'un comité d'experts qui fera aux élus une proposition fédératrice, susceptible de faire adhérer le plus grand nombre.*

**En conclusion, je vous propose :**

- *de vous prononcer sur la démarche de recherche d'un gentilé, ce dans le cadre d'un budget estimé à 30 000 €.*

LE PRESIDENT

*Jean-Louis TOURENNE*